



M. Marc Jaeger, Président du Tribunal de Première Instance

Discours de clôture

De 20 ans à l'horizon 2020

Bâtir le Tribunal de demain sur de solides fondations

Altesses Royales,

Vos Présences honorent le Tribunal et la Cour de justice dans son ensemble. Elles soulignent votre attachement à l'Institution, et à l'idée européenne ; attachement fidèle qui s'est manifesté dès les premiers jours par le fait que le Grand-Duché est non seulement un État fondateur des Communautés européennes, mais aussi un État bâtisseur, comme les lieux que nous occupons aujourd'hui nous le rappellent. Recevez, Altesses, les profonds remerciements du Tribunal et de tous les membres de l'institution, pour avoir bien voulu rehausser de votre présence cette audience solennelle.

Monsieur le Président de la Cour,
Monsieur le Président de la chambre des députés,
Monsieur le Membre du Parlement européen,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Membres de la Cour, du Tribunal de première instance et du Tribunal de la fonction publique,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le programme veut que j'aie le dernier mot, dernier mot officiel et non technique, je vous rassure. Vu la qualité et la vocation des débats, ajouter à ce qui a été dit serait présomptueux. Je vous ferai ainsi simplement part, de manière évidemment subjective et parcellaire, de ce que j'ai retenu de cette journée :

1/ Tout d'abord que je ne regrette rien... En effet, je dois bien avouer que l'organisation d'un événement de cette ampleur a nécessité, de la part d'un organe essentiellement destiné à rendre la justice, des efforts importants et requis des compétences insoupçonnées... On acquiert rarement les qualités dont on peut se

passer. Mais je crois pouvoir dire, et je croise les doigts pour la suite, que non seulement l'organisation est à la hauteur de nos hôtes, mais surtout que le déroulement de la journée a comblé voire dépassé les espérances... Car le but est bien sûr de fêter la deuxième décennie de la deuxième juridiction de l'Union. Mais c'est surtout l'occasion de réfléchir au rôle du Tribunal, – à ses réussites, à ses déficiences – à son histoire, à son avenir – et ce dans une optique non pas narcissique mais résolument constructive.

2/ Ceci me mène naturellement à remercier ceux qui ont contribué à rendre cela possible :

- la Cour d'abord, pour nous avoir accueillis dans ses locaux, et pour la liberté laissée dans l'organisation ;
- les services de l'institution : le service du protocole et des visites, mais aussi la direction générale de la traduction, les interprètes, le service de la presse et de l'information, la direction générale des infrastructures ;
- les Membres du Tribunal et son Greffier, qui ont également œuvré, de même que mon cabinet ;
- mais surtout les orateurs pour la disponibilité, l'intelligence, la franchise et l'énergie investies. Je sais que leurs contributions ont requis un travail d'analyse considérable. Pour leur rendre la diffusion qu'elles méritent, elles seront, je l'espère, mises à disposition sur le site Internet de la Cour.

3/ En effet, et c'est la deuxième chose que je retiendrai, les débats, formels et informels, ont généré une constellation d'idées, nouvelles ou moins nouvelles. Certaines s'inscrivent dans la démarche, à laquelle je souscris pleinement, selon laquelle « les petits ruisseaux font les grandes rivières ». La faisabilité de toute action, quelle que soit son envergure, doit être envisagée si elle contribue à répondre aux besoins légitimes du justiciable, qui doit être notre seul point de mire.

Nous décortiquerons en détail toutes les idées que vous nous avez soumises, pour en retenir les éléments utiles à notre mission : rendre une justice toujours meilleure pour la protection du justiciable et adaptée aux exigences de notre temps.

Je retiens aussi que, pour esquisser à grands traits les suggestions faites aujourd'hui, il faut distinguer entre deux types de mesures, dont l'adoption n'est pas d'une aisance équivalente.

Les premières mesures regroupent celles dont la concrétisation dépend finalement du Tribunal seul, sans l'intervention d'un tiers. Je pense notamment aux réformes destinées à favoriser une gestion active et précoce de la procédure. Je pense aussi au souhait exprimé pour que le contrôle du Tribunal soit plus intense dans les domaines nécessitant des appréciations économiques complexes... Nous allons, ayez-en la certitude, entamer ou bien reprendre, selon le cas, la réflexion sur chacune de ces idées, les confronter avec d'autres contraintes, pratiques et théoriques, et apprécier l'opportunité d'évoluer dans cette direction.

Le deuxième type de mesures regroupe celles dont la réalisation dépend de l'action conjointe du Tribunal, de la Cour et des instances politiques.

Je songe ici aux réformes techniques/procédurales pouvant être réalisées par le biais de changements de notre règlement de procédure.

Il s'agit, par exemple, de réformer la procédure orale. Il s'agit aussi de l'opportunité de faciliter et d'élargir l'attribution des affaires au juge unique.

Sans apporter de changements radicaux à la juridiction, ces deux séries d'hypothèses de travail constituent des pistes importantes de réflexion. Mais il faut envisager le cas où elles ne suffiraient pas, à moyen terme, à répondre aux besoins de protection du justiciable.

Ainsi, par opposition, des réformes que je qualifierais d'architecturales ont été évoquées, touchant à la structure même du Tribunal, et, par voie de conséquence, à l'architecture juridictionnelle de l'Union. S'agissant de ces innovations, il a été rappelé à juste titre, au cours des débats d'aujourd'hui, que, en fin de compte, la décision finale appartient aux États membres réunis au sein du Conseil (et sous l'empire du traité de Lisbonne, en codécision avec le Parlement), sur initiative de la Cour ou de la Commission.

Bien que ne donnant pas le cap des réformes, nous avons toutefois la responsabilité d'en être le moteur.

Ainsi, j'ai la conviction qu'à nous tous réunis ici, acteurs, auxiliaires et observateurs de la justice, nous qui connaissons les rouages de la justice communautaire, il nous incombe une responsabilité particulière, celle d'entamer une œuvre de sensibilisation auprès des instances décisionnelles, qui ne partagent pas nécessairement, dans le contexte actuel, nos priorités ; ce qui se comprend.

C'est pourtant aujourd'hui que demain se décide.

Le futur dira dans quelle mesure et avec quelle célérité les acteurs du processus législatif mesureront à sa juste valeur la place fondamentale qu'occupe, dans une société démocratique, le juge,

- lui qui constitue la principale garantie du respect de l'État de droit, de l'Union de droit, et ce tant au bénéfice des particuliers que des États eux-mêmes,

- lui qui a toujours été un socle de l'intégration et de l'évolution du droit de l'Union.

* * *

4/ Qu'ai-je retenu enfin, peut-être le plus important... Eh bien, par-delà les débats et controverses, j'ai perçu un attachement de votre part à l'endroit du Tribunal. Ayant humblement l'honneur de présider cette juridiction, ceci me touche bien évidemment.

Mais, surtout, cela ne fait que renforcer la responsabilité que nous avons, nous les membres du collège du Tribunal, de faire en sorte que cette reconnaissance soit méritée et s'inscrive dans la durée, et ce dans l'intérêt du justiciable, dans l'intérêt du droit, dans l'intérêt de la construction européenne.

Altesses Royales,
Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Laissez-moi conclure cette séance en vous exprimant à nouveau mes remerciements pour avoir contribué à la réussite de cette rencontre.

Je vous remercie.